



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2022

--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	19
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 30 juin 2022

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 6 juillet 2022 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : ANNE-MARIE LE BIHAN élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY - Alain ROMÉY - Hervé PERRAIN - Anne-Marie LE BIHAN - Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Bruno BOZEC - Hélène SALAUN – Marine JACQ - Bruno COATEVAL – Christian DUMOULIN - Emmanuelle BALTZ

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Naïg ETIENNE procuration à Amélie CORNEC
Françoise GRANDMOUGIN procuration à Christian LE GOASDUFF
Nadine ABJEAN procuration à Anne-Marie LE BIHAN
Arnaud VELLY procuration à Marie BOUSSEAU
Cécile DECLERCQ procuration à Léonie MOISAN
Yannik BIGOUIN procuration à Andrew LINCOLN
Isabelle PASQUET procuration à François MERIEN
Lédie LE HIR procuration à Bruno COATEVAL
Yann DROUMAGUET procuration à Emmanuelle BALTZ

ABSENTS :

Maximilien BRETON

Nomenclature ACTES 7.1.6.b	TARIF DE VENTE DU REPAS AUX ECOLES PRIVEES ET STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE HORS ECOLES PUBLIQUES PLOUGUERNEENNES
---	--

Depuis le 1^{er} janvier 2017, des tarifs différenciés, basés sur les ressources des familles des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune, ont été mis en place pour la restauration scolaire, afin de rendre plus équitable l'accès financier à ce service.

Ces tarifs ont été ajustés en conseil municipal le 5 juillet 2017 et le 25 juin 2019, afin de baisser la première tranche à 1 €.

Le tarif de vente du repas aux écoles privées et structures enfance jeunesse, fixé à 2,98 € depuis le 1^{er} janvier 2017 n'a pas évolué depuis.

Après consultation de la commission enfance jeunesse et sport du 21 juin 2022, il est proposé aux membres du conseil de passer ce tarif à 3,05 € à compter du 01/09/2022.

Une révision plus globale de l'ensemble de la grille tarifaire appliquée aux repas servis dans les cantines des écoles publiques sera engagée avant la fin de l'année 2022 pour une application à la rentrée de septembre 2023.

Les tarifs applicables à compter du 01/09/2022 sont donc les suivants :

	Famille plouguernéenne	Famille non plouguernéenne
Restauration scolaire écoles publiques	Tarif repas valable au 01/09/2022	Tarif repas valable au 01/09/2022
0 ≤ QF ≤ 449	0,90 €	1,00 €
450 ≤ QF ≤ 630	1,80 €	1,98 €
631 ≤ QF ≤ 840	2,40 €	2,64 €
841 ≤ QF ≤ 1050	2,90 €	3,19 €
1051 ≤ QF ≤ 1260	3,50 €	3,85 €
1261 ≤ QF	4,00 €	4,40 €
QF non connu	4,00 €	4,40 €
Famille accueil	2,98 €	3,28 €

Ecoles privées et structures enfance jeunesse hors écoles publiques plouguernéennes	3,05 €
---	--------

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, 8 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ- A.ROMEY – F.MERIEN – F.GRANDMOUGIN).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 7 juillet 2022

Le Maire,
Yannig ROBIN



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Plouguerneau, Finistère. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLOUGUERNEAU' and 'Finistère'. A large, stylized black signature is written over the stamp.